

# ASCO du canal de l'Isle

---

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES PROPRIÉTAIRES DU 21/3/ 2024



# Ordre du jour

---

Compte rendu moral et financier 2022

Bilan des travaux

Indemnité du Président

Questions diverses

# Le canal en chiffres: administratif et droit d'eau

---

Création en 1849 avec un droit d'eau de 2m<sup>3</sup>/s à dériver de Durance

Droit d'eau révisé en 1955 avec une dotation EDF de 54 000 000 m<sup>3</sup>

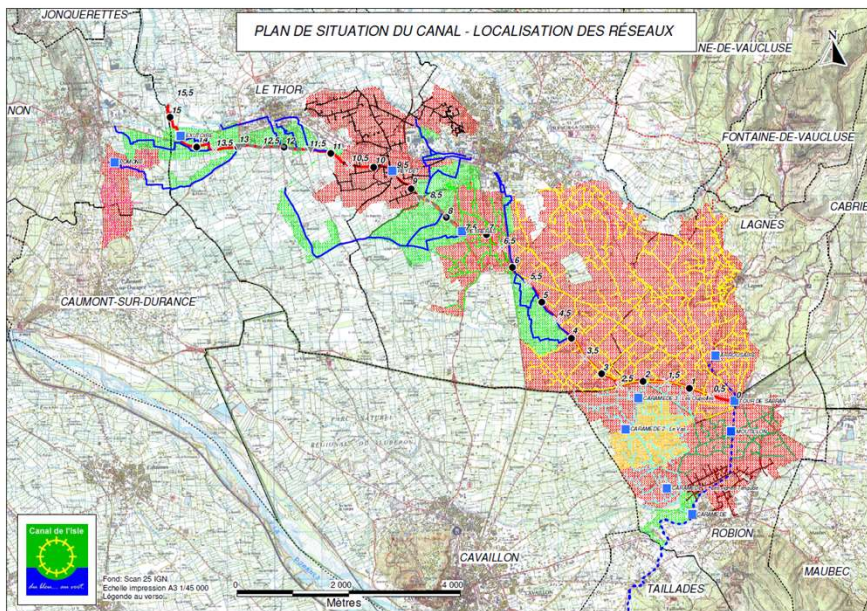
Un périmètre desservi de 3221 ha

Prélèvement d'eau 2022: 17 790 338 m<sup>3</sup>

Géré par:

- 2850 propriétaires membres
- Représentés par un conseil de 11 syndics titulaires et 5 syndics suppléants
- Qui élisent un Président
- 10 temps plein permettent de faire fonctionner le canal au quotidien

# Le canal en chiffres: L'ouvrage



Réseau gravitaire: 556 ha dont 36 ha irrigués

- 808 comptes
- 24 km de filioles
- 8 300 000 m<sup>3</sup> prélevés

Réseau pression: 2485 ha

- 237km de réseau
- 2355 comptes
- 7 166 000 m<sup>3</sup> prélevés

Réseau basse pression: 180 ha dont 65 irrigués

- 150 comptes
- 18km de canalisations
- 4 400 000 m<sup>3</sup> prélevés

# Bilan financier 2022

---

## Section de fonctionnement - Dépenses

Electricité stations de pompage	138 502,62 €
Entretien du canal et de son réseau, des bâtiment, du matériel et locations	139 362,92 €
Fournitures diverses, carburant, combustibles, bureau	48 500,38 €
Frais de gestion divers (assurances, formation, frais postaux, maintenance informatique, analyses d'eau...)	67 064,21 €
Frais de personnel et charges sociales	574 386,60 €
Impôts fonciers	7 741,00 €
Indemnités diverses (Trésor, Président, amicale...)	10 503,35 €
Intérêts des emprunts	38 158,97 €
Redevance Agence de l'Eau	26 128,00 €
Redevances autres associations (Union, FDAS84, ASA de France...)	69 442,35 €
Annulations sur années antérieures et provisions	31 318,06 €
Opérations d'ordre	79 670,63 €
<b>Total général</b>	<b>1 230 779,09 €</b>

# Bilan financier

---

## Section de fonctionnement - Recettes

Redevances syndicales	1 114 611,10 €
Gestion d'autres ASA, remboursements assurances, locations et divers	38 289,06 €
Participation pour économies d'eau	75 094,53 €
Remboursement Energie réservée	18 978,44 €
Poste Chargé de mission Contrat de Canal	20 820,89 €
Subventions du Département (annuités d'emprunt)	12 460,80 €
Produits exceptionnels (cessions)	20 074,34 €
Reprise provisions n-1	16 232,88 €
<b>Total général</b>	<b>1 316 562,04 €</b>

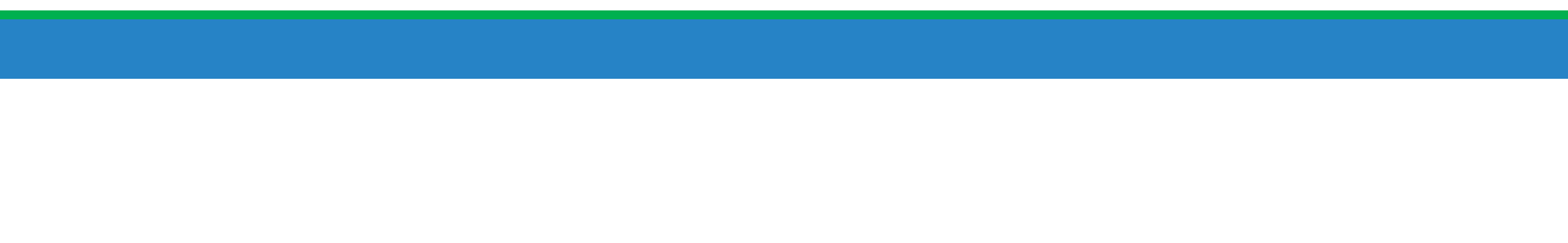
# Bilan financier 2022

---

## Section d'investissement - Dépenses

Travaux sur réseaux et stations	122 316,81 €
Annuités d'emprunt (part capital)	171 319,89 €
Aménagement des locaux	83 451,88 €
Logiciel de facturation (développement et mise sen œuvre)	26 216,90 €
Mobilier / informatique / Téléphone	3 126,97 €
Achat Véhicules	56 500,00 €
Travaux de modernisation	721 591,99 €
Opérations d'ordre comptables	637,24 €
<b>Total général</b>	<b>1 185 161,68 €</b>

Reste à réaliser: 985 340,78 €



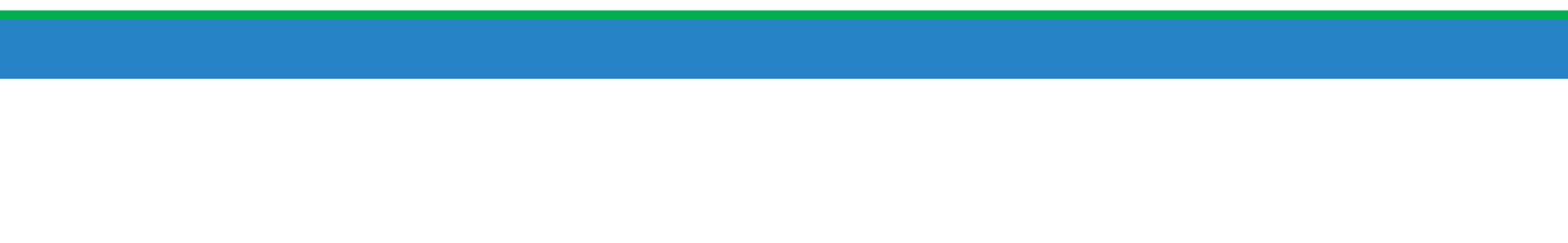
# Bilan financier 2022

---

## Section d'investissement - recettes

Virement vers la section d'investissement	122 781,42 €
Emprunts	401 319,39 €
Participation réseau	20 284,91 €
Subventions d'investissement	629 603,75 €
Recettes d'ordre (vente de véhicules)	80 307,87 €
<b>Total général</b>	<b>1 254 297,34 €</b>

Reste à réaliser: 1 007 417,10 €





# Bilan financier 2022

Isle	2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 230 779,09 €
Recettes	1 316 562,04 €
Résultat de l'exercice 2022	85 782,95 €
Résultat reporté 2021	1 448 070,09 €
Excédent global de clôture	1 533 853,04 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 185 161,68 €
Recettes	1 254 297,34 €
Résultat de l'exercice 2022	69 135,66 €
Résultat reporté 2021	- 240 804,34 €
résultat global de clôture	- 171 668,68 €
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT	
Dépenses	985 340,78 €
Recettes	1 007 417,10 €
Résultat sur RAR	22 076,32 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Compte 1068 - Réserves	- 149 592,36 €
Report de la section de fonctionnement	1 384 260,68 €

## Etat de la dette du canal en 2022:

- Capital restant dû: 1 678 514,48 €
- Montant des annuités: 208 685,66 € (C+I) soit 15% des recettes de fonctionnement hors RAR

# Bilan financier

---

Il revient à l'assemblée de valider le bilan financier 2022

# Le travail fait par le canal – personnel de terrain

---

Personnel de terrain avec astreintes: le canal est joignable 24h/24, 7j/7

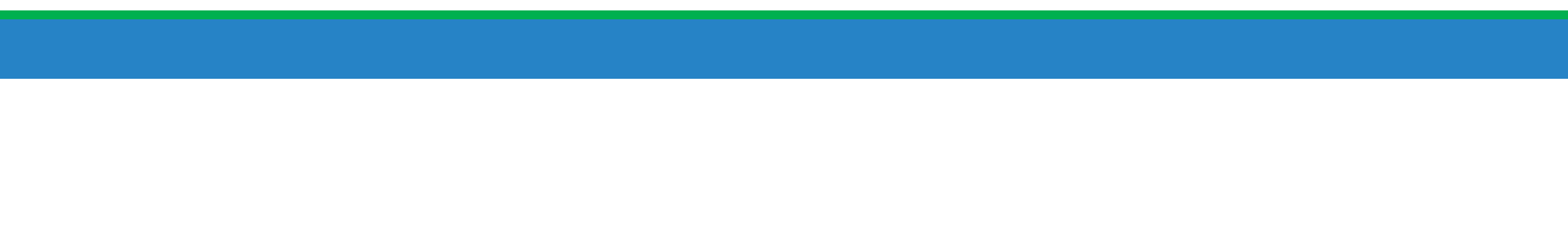
Travaux d'entretien du réseau gravitaire: reste aujourd'hui une 15aine de km de filioles et 15km de canal principal

- Faucardage manuel + tracteur (nouveau tracteur avec broyeur + nouvelle épareuse) des filioles et de certaines berges
- Reprise de l'entretien des berges du canal principal
- Curage
- Busage ponctuel (filiolle 39)
- Entretien des vannes / dégrilleurs
- Affranchissement des filioles

# Le travail fait par le canal – personnel de terrain

---

## Interventions sur le réseau pression

- Mise en eau du réseau pression
  - Entretien des stations et leurs abords
  - Interventions sur les stations de pompage pour des opérations d'entretien courantes
  - Interventions sur le réseau: ouverture / fermeture d'antennes
  - Réparations et changement de bornes
  - Changement de compteurs
  - Relevé de compteurs intermédiaire + relevé annuel
- 

# Le travail fait par le canal – dans les bureaux

---

## Technique:

- Suivi de l'état des stations de pompage organisation et planification de l'entretien et de l'amélioration du fonctionnement des stations et du réseau pression
- Encadrement des réparations réseau dans le cadre du marché à bons de commande
- Encadrement des travaux d'entretien annuels du canal principal

## Projets d'investissement:

- Préparation, planification et mise en œuvre des projets de mise sous pression annuels
- Demandes de financement, lien avec les partenaires financiers (FEADER!)

# Le travail fait par le canal– dans les bureaux

---

## Administratif

- Accueil du public
- Mise à jour du périmètre
- Préparation édition et envoi du rôle

## Comptable

- Préparation du budget annuel, du compte administratif
- Saisie des dépenses, recettes, paiement
- Fiches de salaire
- Lien avec le Trésor public et les différents partenaires du canal:
  - Caisses diverses
  - Collectivités
  - ...

# Campagne 2022: Situation en Durance

---

## Situation extrêmement tendue

- Pluviométrie historiquement basse, t° historiquement hautes
- Mauvais remplissage de Serre Ponçon dès le printemps
- Déstockage anticipé de la réserve agricole début juin au lieu du 1<sup>er</sup> juillet

Mise en place de restrictions de prélèvements au 17 juin pour les canaux de la CED (-25% pour l'Union)

Restrictions renforcées depuis le 9 août

Coupure de l'UBC dans le 13 pendant 3 semaines

193 Mm3 déstockés



# Situation en Durance en 2022

---

## Impact des restrictions sur les consommations en 2022

- Mai: +50% par rapport à 2021
- Juin: +15%
- Juillet: +6%

## Pour pouvoir fonctionner pendant l'été, le choix a été fait de privilégier la desserte pression sur le gravitaire

- Pas de bridage des stations ni de sectorisation malgré une forte demande
- Les secteurs gravitaires ont manqué d'eau de façon chronique malgré les tours d'eau (parfois + de 10 jours consécutifs)



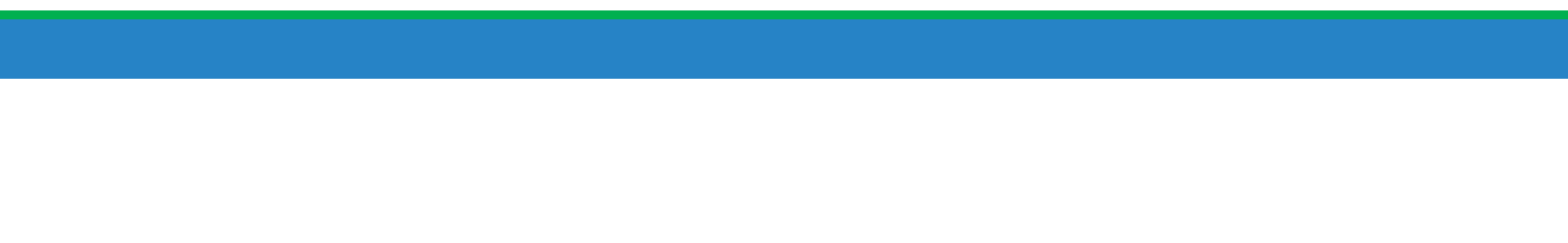
# Les travaux réalisés sur le canal Chômage 2021-2022 et 2022-2023

---

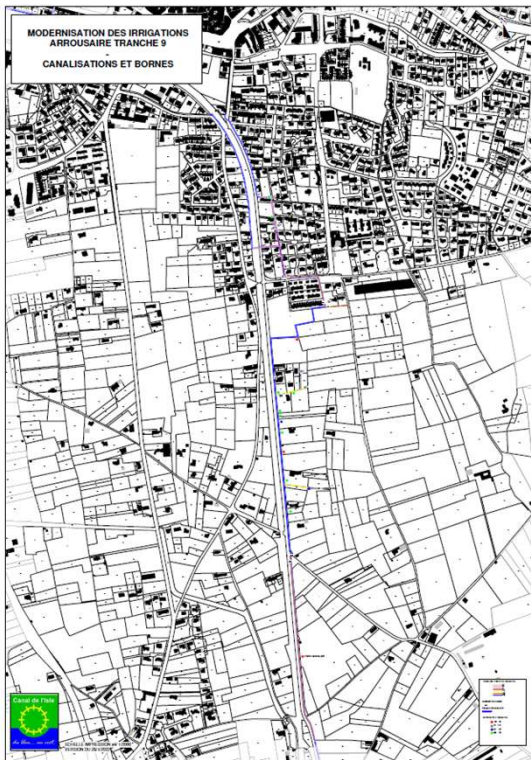
Modernisation des irrigations Arrousaire Tranche 9:

- Fin de la mise sous pression de la F24
- Extension de la capacité du bassin de l'arrousaire

Montant du projet: 1 411 576,92 €

- Financement AERMC: 825 193,15 €
  - MAA: 137 532,19 €
  - CD 84: 137 532,19 €
  - Canal de l'Isle: 311 319,39 €
- 

# Les travaux réalisés sur le canal Chômage 2021-2022 et 2022-2023



2021-2022 → Canalisations:

- 25 ha modernisés
- 63-200: 2100 ml posés, dont + de 500 ml en accès (très) difficile
- 36 points de desserte

Clôture la mise sous pression du secteur de l'arrosaire débuté en 1986



# Les travaux réalisés sur le canal Chômage 2021-2022 et 2022-2023

---

2022-2023: Extension de la capacité du bassin

- 1986: Création d'un bassin de 15 000 m<sup>3</sup> prévu pour alimenter 780ha
- Les travaux s'arrêtent dans les années 1990 faute de financements



# Les travaux réalisés sur le canal Chômage 2021-2022 et 2022-2023

---

## 2022-2023: Extension de la capacité du bassin

- Reprise des travaux en 2008 avec l'arrosaire Tranche 1, clôturée en 2022 avec l'arrosaire tranche 9
- 1450 ha desservis par le bassin, arrivé en limite de ses capacités de fonctionnement
- Choix fait de doubler la capacité de ce bassin pour la porter de 15 000 à 30 000m<sup>3</sup>
  - Le foncier disponible a été utilisé pour agrandir la surface et rehausser le bassin
  - 8000 m<sup>3</sup> de matériaux apportés
  - 9000 m<sup>2</sup> de géomembrane posés
- Permet de:
  - Donner 6h30 de réserve supplémentaire à 600 l/s (antigel, arrosage de pointe estival)
  - Améliore le fonctionnement de la station de pompage (efficacité et économies d'énergie)

# Les travaux réalisés sur le canal Chômage 2021-2022 et 2022-2023

Inauguration le 29 juin 2023 en présence de (entre autres):

- Mme la vice Présidente du Département
- Mme la déléguée de l'AERMC Marseille
- M. le Maire de Lagnes



# 2025: année d'élection au conseil syndical

---

Le Conseil Syndical du Canal de l'Isle est composé de 11 Syndics titulaires et 5 Syndics suppléants répartis comme suit :

2 Titulaires et 1 Suppléant sur la commune de ROBION

2 Titulaires et 1 Suppléant sur la commune de LAGNES

4 Titulaires et 1 Suppléant sur la commune de l'ISLE SUR LA SORGUE

2 Titulaires et 1 Suppléant sur la commune de LE THOR

1 Titulaire et 1 Suppléant sur la commune de CHATEAUNEUF DE GADAGNE

LES SYNDICS SONT ELUS POUR 6 ANS ET LE CONSEIL EST RENOUVELE PAR MOITIE TOUS LES 3 ANS

# 2025: année d'élection au conseil syndical

---

Seront renouvelables:

- 1T et 1S sur Robion
- 1T sur Lagnes
- 2T sur l'Isle
- 1T sur le Thor (avec 1T et 1S vacants)
- 1T sur Gadagne

# Indemnité du Président

---

L'article 14 des statuts détaille les attributions du Président de l'ASCO du canal de l'Isle, entre autres...

- Le Président est le chef du personnel, le représentant légal et l'ordonnateur de l'ASCO
- Il tient à jour l'état nominatif des propriétaires d'immeubles inclus dans le périmètre et convoque l'assemblée des propriétaires
- Il convoque et préside les réunions du syndicat
- Il rend exécutoire les délibérations prises par le syndicat
- Il est la personne responsable des marchés publics

Conformément à l'article 16, il perçoit une indemnité en raison de son activité si l'assemblée des propriétaires en fixe le montant

- Actuellement fixée à 600 € par mois, le président sollicite l'assemblée présente pour la faire passer à 800 € par mois



# Indemnité du Président

---

Proposition d'un vote à main levée

A défaut: vote à bulletin secret

# Questions diverses

---